



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016 3

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, mène un combat quotidien contre les causes et les conséquences de la pauvreté, des violations des droits de l'homme qui en résultent et de la marginalisation des femmes, des filles, des enfants et des communautés locales. Nous savons par expérience que lorsque les personnes sont placées au centre de leur propre développement, elles peuvent sortir de la pauvreté et jouir d'un bien-être et d'une vie de qualité.

Nous nous félicitons du choix du thème prioritaire de la cinquante-quatrième session de la Commission du développement social, intitulé « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ». La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ont fourni de précieuses recommandations en matière de développement social, mais qui ont été hélas négligées. Dans ces deux documents, les personnes sont explicitement placées au centre du développement, plus particulièrement en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le plein emploi, le travail décent et l'intégration sociale. La Déclaration a reconnu, « pour la première fois dans l'histoire », l'importance universelle du développement social et de l'amélioration de la condition humaine. Les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement d'accorder la plus grande priorité à ces deux buts.

La Déclaration de Copenhague sur le développement social, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et les objectifs et les cibles adoptés récemment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 présentent des similitudes frappantes. À la lecture de ces documents transparaît la même aspiration à un développement social dans lequel « la personne humaine sera placée au centre du développement » et la même promesse « de ne laisser personne de côté ». Les engagements contenus dans la Déclaration de Copenhague et le Programme 2030 convergent vers un même but. Ainsi, l'engagement 2(b) de la Déclaration de Copenhague renvoie aux objectifs du Programme 2030 : « Nous axerons nos efforts et nos politiques sur l'élimination des causes profondes de la pauvreté et la satisfaction des besoins fondamentaux de tous (Objectif 1). Il s'agira notamment d'éliminer la faim et la malnutrition (Objectif 2), d'assurer la sécurité alimentaire (Objectif 2), d'offrir un enseignement (Objectif 4), un emploi et des moyens de subsistance adéquats (Objectif 8), de fournir des soins de santé primaires, y compris en matière de reproduction (Objectif 3) et d'assurer un logement adéquat, l'approvisionnement en eau potable et des installations sanitaires (Objectif 6) ainsi que la participation de tous à la vie sociale et culturelle. Il conviendra d'accorder une attention prioritaire aux besoins et aux droits des femmes (Objectif 5) et des enfants, qui sont souvent les plus affectés par la pauvreté, et aux besoins des groupes et personnes vulnérables ou défavorisés ». De la même façon, l'engagement 6(r) s'inscrit en faveur d'une action « pour une prise de conscience des problèmes environnementaux (Objectif 13), y compris des modes de consommation et de production non viables (Objectif 12) ».

Le choix du thème prioritaire constitue une reconnaissance de la mise en œuvre insuffisante des engagements en faveur du développement social. Les défis liés au développement durable énumérés au paragraphe 14 du Programme à l'horizon 2030 sont les causes et les conséquences profondes d'un pilier social

fragilisé par la pauvreté, les injustices croissantes, les inégalités des chances, des richesses et de pouvoir, l'inégalité entre les sexes, le chômage, les catastrophes naturelles, l'escalade des conflits et les crises humanitaires. De nature cyclique, ces défis ont un effet dévastateur sur les personnes, exacerbant la pauvreté, induisant déplacements et troubles sociaux, au point de menacer tous les progrès réalisés en matière de développement social au cours des deux dernières décennies. En outre, les gens qui vivent dans la pauvreté sont très vulnérables aux conséquences du changement climatique.

Nous estimons que le développement social ne peut être renforcé tant que prédominent les modèles actuels de croissance économique, de production et de consommation, soutenus par l'investissement privé, la logique de maximisation du profit et la concurrence. Il importe de développer de nouveaux modèles et d'adopter une réforme structurelle et systémique. Le Pape François a récemment dénoncé la confiance aveugle placée dans les structures économiques, l'efficacité du marché, le profit et la croissance, et les solutions technologiques qui ne tiennent pas compte des individus et de l'environnement, tous facteurs qui ont plongé le monde dans une situation insoutenable. Il invite à remettre en question les modèles de développement, de production et de consommation et à chercher des solutions qui requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, rendre la dignité aux exclus tout en protégeant la nature (*Laudato Si*, par. 139).

Dans leur ouvrage, *People First, An Overview of the Key Problems of the Globalized World through Ethics for Development*, Amartya Sen et Bernardo Kliksberg affirment que l'économie nécessite un programme éthique pour faire face aux contradictions moralement inacceptables qui sapent la cohésion et l'inclusion sociales, l'équité, l'accès à la culture et à l'éducation, la coexistence harmonieuse avec l'environnement et la participation politique. Le dialogue interactif de la Commission du développement social sur le thème « repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain », du 6 au 24 avril 2015, a révélé ce même besoin. Ce dialogue a permis de définir la justice sociale comme un principe important pour parvenir à un développement inclusif axé sur l'être humain. Dans son évaluation des répercussions du système économique international sur le développement social et la justice sociale, le Forum social mondial estime que la justice sociale n'est pas réalisée, et que « la cohérence entre les politiques sociales et économiques demeure difficile en partie à cause de l'influence croissante des intérêts privés puissants, et souvent irresponsables, dans le développement ». La réduction des inégalités, la réforme des services publics et des pensions de retraite, la création d'emplois de qualité et de meilleures conditions de travail, l'amélioration des niveaux de vie, la promulgation d'une réforme foncière, et la garantie des droits fondamentaux à l'alimentation, l'eau, l'énergie, le transport et le logement, entre autres, exigent des politiques socio-économiques axées sur l'être humain. Il importe de placer la justice sociale au cœur de tout effort et de s'intéresser particulièrement au combat contre les causes profondes de la pauvreté et de l'inégalité.

Deux projets lancés par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur montrent les changements que les personnes peuvent effectuer pour elles-mêmes et leur communauté et illustrent des partenariats éthiques axés sur la justice sociale. Le documentaire, *Maisha: A New Life Outside the Mines*, jette un éclairage unique sur le monde impitoyable – parfois même meurtrier – de l'extraction artisanale des mines de cuivre et de cobalt en République démocratique du Congo. Le premier maillon de la chaîne d'approvisionnement mondiale en « minéraux

numériques », cette activité minière maintient des millions de personnes dans la pauvreté. Le documentaire attire l'attention sur l'exploitation et les conditions de travail insupportables des mineurs. Les documentaristes lèvent le voile aussi sur l'histoire d'un projet mené par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur. Apparu au milieu de la pauvreté, ce projet incite les anciens mineurs à créer des entreprises et réintègre les enfants qui travaillaient dans les mines dans le système scolaire. Le film véhicule un message d'espoir à travers le parcours d'une communauté congolaise appauvrie qui réussit contre toute attente à bâtir un avenir meilleur et plus viable, brisant ainsi le cycle de pauvreté, d'abus et d'exploitation qui fait de si nombreuses victimes. Quatre principes guident ce projet : le développement d'une communauté autonome, y compris en matière de sécurité alimentaire, le renforcement de la protection de l'enfance, la réduction de la discrimination sexiste par la promotion des droits de l'homme et le renforcement de la cohésion sociale.

Issu d'un partenariat entre le gouvernement australien, les banques australiennes et Good Shepherd Microfinance, le deuxième projet constitue un prolongement du programme « *No Interest Loan Scheme* » qui a déjà rencontré un franc succès. Good Shepherd Microfinance propose des prêts et d'autres produits financiers axés sur l'être humain aux personnes à faible revenu dans 650 sites australiens. Les emprunteurs peuvent alors définir et réaliser leur propre bien-être économique, se sentent valorisés et prennent le contrôle de leurs finances et de leur vie. Prévu pour le début de l'année 2016, le prolongement de ce programme se définit comme un régime d'assurance flexible, permettant aux personnes qui y souscrivent de choisir le type de contrat d'assurance qu'elles souhaitent et de gérer le paiement de leurs cotisations. Il s'agit du premier produit d'assurance australien à l'intention des personnes à faible revenu. En adoptant son budget pour l'année 2015, le gouvernement australien a investi dans le développement du premier Plan d'action pour l'inclusion financière du pays. Mis au point par Good Shepherd Microfinance et Suncorp, « *Essentials by AAI* » illustre les résultats obtenus grâce à des partenariats entre les gouvernements, les associations locales et un secteur des entreprises fondé sur l'éthique. Ces partenariats reposent sur l'inclusion, le respect et l'engagement mutuel pour la justice et l'égalité.

La Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur recommande aux États Membres de :

- Prendre les mesures ambitieuses, novatrices et durables qui remettront en question les modèles et les politiques actuels de développement économique, les accords commerciaux, l'usurpation des terres, la frénésie extractive, etc. et qui déploieront des modèles de développement économique qui démocratisent la propriété des ressources et des gains économiques, et qui encourageront des formes de propriété et de gestion solidaires.
- Remettre en cause les accords de partenariat économique proposant un cadre juridique mondial qui favorise les droits des entreprises plutôt que ceux de l'homme et de l'environnement.
- Réorienter l'économie vers la promotion du bien-être de l'humanité et de la planète plutôt que vers la croissance des bénéfices. Veiller à ce que les acteurs économiques et leurs activités soient conformes aux normes et aux principes relatifs aux droits de l'homme en adoptant un cadre d'écosystèmes pour la

planification sociale et en favorisant les valeurs et la culture de l'entraide et de la solidarité pour l'humanité et la planète.

- Mettre un terme à la militarisation et aux conflits. Réduire progressivement les dépenses militaires pour promouvoir le développement durable, la justice sociale et une paix durable.
 - Mettre en œuvre des socles de protection sociale définis à l'échelle nationale selon la recommandation 202 de l'Organisation internationale du Travail.
-